

## Fiche R3-2 Afficher des principes pour l'implication des populations

(au niveau des acteurs rassemblés ; voir en outre en "tronc commun" la [Fiche R3-1](#) p 138)

**Pourquoi** : Un affichage des principes qui sous-tendent l'implication des populations introduirait au respect des points de vue de chacun, par exemple pour le partage des préoccupations et attentes de chacun (Fiche R3-3 p 143), et prépare<sup>43</sup> le choix des objectifs de l'implication des populations.

**Objectif** : Aboutir à une vision commune, voire concertée, des principes du processus d'implication des populations.

**Limite** : L'affichage explicite de principes sur le processus d'implication des populations n'est guère développé dans la pratique. Ces principes peuvent apparaître par ailleurs de façon implicite, par ex. au moment du choix des objectifs communs de l'implication des population (Fiche R3-3). Nous le proposons donc en préconisation de 2<sup>e</sup> niveau.

**Comment** :

**2<sup>e</sup> niveau** (Pas de 1<sup>er</sup> niveau)

Comment	Qui	Quand
Rappeler explicitement le fait que le consensus n'est pas une nécessité : même un processus de concertation approfondi pourra nécessiter des compromis, et laisser des désaccords résiduels. Des règles devront gérer les positions non retenues dans les décisions/positions finales (Fiche R3-5 p 148).	Resp. Implic <sup>o</sup> Resp. acteurs	Début de projet et au delà
Marquer explicitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>la reconnaissance de chaque acteur comme légitime et bienvenu, et de ses préoccupations comme légitimes et respectables, selon les composantes décrites dans le Tableau 11 ci-après pour les populations.</li> <li>la distinction des rôles entre acteurs, notamment en lien avec les responsabilités respectives prévues par la réglementation</li> </ul>	Resp. acteurs et interv <sup>ts</sup> acteurs	Début de projet et au delà
Utiliser en particulier comme occasion de cet affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>le choix/le partage des objectifs de l'implication des parties prenantes et de la clarification des rôles (Fiche R3-3, Fiche R3-4).</li> <li>une première réunion, dans le cadre des mots d'accueil/d'introduction par le préfet, le maître d'ouvrage, les populations.</li> </ul>	Resp. acteurs	Début de projet

<sup>43</sup> Sans se confondre avec ce choix : d'autres facteurs, telles que les contraintes de délais ou de financement, peuvent influencer sur les objectifs finalement retenus, sans que cela remette en cause les principes proposés ici.

Composante	Conséquence dans l'implication des populations
Part (exclusive) de connaissance	Sollicitations des populations par les réalisateurs des études et les gestionnaires du site.
Droit de savoir	Transparence dans la gestion du site.
Légitimité et valeur des questions et préoccupations	Prise en compte comme « <i>information précieuse</i> » (US EPA, 2003b) et en termes de droit à une réponse ("Principe d'attention" de l'InVS), dans la conception, la réalisation, l'interprétation des études (par ex. Exemple 62 p 145).
Légitimité comme parties prenantes du processus de décision	Consultations ou plus sur les décisions prises, si le contexte le permet.

Tableau 11 : Composantes de la reconnaissance des populations comme acteurs légitimes de la gestion d'un site pollué

### Contre-exemples :

Sur un site pollué soumis à une large concertation, la non nécessité du consensus a été découverte par certaines parties prenantes au fil du processus, avec un passage par des frustrations voire des indignations liés à des demandes non suivies.

Des doutes ont été observées quant à l'acceptation des populations comme interlocuteur, avec un représentant de l'état qualifiant l'association locale « d'adversaires ». (Source : expert tiers)

Exemple 61 : Absence d'affichage de principes sur un site pollué

### Exemples à suivre :

- Le message est souvent implicite mais généralement clair que l'avis des populations impliquées compte (par ex. *ancien site kodak de Sevran*, Exemple 60 p 140).

### Pour en savoir plus (outre les renvois ci-dessus dans la fiche) :

- Intérêt d'impliquer les populations dans l'évaluation et la gestion d'un site pollué : § 4 p 26, en particulier § 4.1 à § 4.2 p 28. Le Tableau 11 notamment est déduit des discussions de ces chapitres.